

RAPPORT ESG-CLIMAT 2024



Rapport article 29 de la loi Énergie Climat des entités d'assurance de personnes BTP-PRÉVOYANCE, SAF BTP VIE, SAF BTP IARD, PRODIGÉO ASSURANCES du Groupe

PRO BTP
GROUPE

ASSURÉ POUR DEMAIN

Innover pour faire avancer la profession

PRO BTP est le premier groupe professionnel de protection sociale, au service des entreprises, artisans, salariés, apprentis et retraités du BTP et de la Construction. Association loi 1901 à but non lucratif, le Groupe fonctionne selon un mode de gestion paritaire, dirigé par des représentants des employeurs et des salariés du BTP. N'ayant aucun actionnaire à rémunérer, il utilise ses excédents au profit de ses adhérents sous forme d'aides, de services innovants ou d'améliorations de garanties.

PRO BTP mène ainsi une ambitieuse politique d'innovation sociale, qui lui permet d'apporter des solutions efficaces aux besoins spécifiques de la profession. À travers ses investissements, ses dispositifs de solidarité et sa Fondation BTP-PRÉVOYANCE PLUS, ou encore l'Observatoire Santé PRO BTP, il défend les intérêts de tous ses ressortissants.

Acteur concerné et responsable, PRO BTP est engagé dans la transition écologique et énergétique. Les enjeux de responsabilité sociale et environnementale sont au cœur de la stratégie du Groupe.

Ce rapport « ESG climat » couvre les quatre entités d'assurance de personnes BTP-PRÉVOYANCE, SAF BTP VIE, SAF BTP IARD et PRODIGÉO ASSURANCES du Groupe PRO BTP conformément :

- ✓ à l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 dite « loi Énergie Climat » (LEC), qui se substitue à l'article 173 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- ✓ au règlement européen (UE) 2020/852 dit « Taxonomie » ;
- ✓ au décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 dit « décret 29 LEC » ;
- ✓ au règlement européen (UE) 2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) ;
- ✓ à l'instruction ACPR du 10 janvier 2024 n° 2024-I-01 abrogeant et remplaçant l'instruction n°2022-I-24 du 14 décembre 2022 relative aux rapports publiés par les organismes d'assurance et les ORPS en application de l'article 4 du règlement SFDR et de l'article 29 de la loi Énergie Climat.

Synthèse des résultats 2024

- **14,4 milliards d'euros gérés** en tenant compte des critères de finance durable (soit 93% des actifs en valeur de marché) en progression de +3 pts par rapport à 2023
- Participation des sociétés de gestion à **97 %** des assemblées générales des entreprises cotées
- Taux de féminisation des conseils d'administration des entreprises du portefeuille : **43 %**
- **756 millions d'euros** investis dans les infrastructures vertes, l'immobilier à haute performance énergétique et dans les technologies dédiées à la transition énergétique
- **2 479 GWh** d'énergies propres produites au travers des investissements du Groupe, soit l'équivalent de la consommation de 485 000 foyers français
- **1 175 millions d'euros** d'obligations vertes souscrites pour financer la transition énergétique
- **5,4 millions d'euros** désengagés en 2024 des secteurs controversés et des énergies fossiles, portant le montant total désengagé à plus de 480 millions d'euros depuis 2019
- **290 millions d'euros** investis dans la santé et l'action sociale



SOMMAIRE

A. Démarche générale	6
1. Résumé de la démarche	6
▪ Une politique RSE ambitieuse	6
▪ Une politique d'investissement alignée sur les valeurs du Groupe et les objectifs de développement durable de l'ONU	7
2. La prise en compte des critères ESG chez PRO BTP	8
▪ Périmètre d'application et critères de durabilité	8
▪ Une approche adaptée spécifiquement à chaque classe d'actifs.....	9
▪ Répartition des investissements par institutions au 31 décembre 2024.....	10
3. Structure des portefeuilles et chiffres clés	10
▪ BTP-PRÉVOYANCE	10
▪ PRODIGÉO ASSURANCES.....	11
▪ SAF BTP IARD	11
▪ SAF BTP VIE	12
4. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion	14
5. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG	15
6. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte	16
B. Moyens internes	18
1. L'organisation RSE	18
2. Le pilotage par la Direction des Investissements.....	19
3. La mise en œuvre chez PRO BTP FINANCE	20
C. Gouvernance	21
1. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance	21
2. Intégration de la durabilité dans les politiques de rémunération	22
3. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité.....	22
D. Stratégie d'engagement	23
1. La politique de vote et d'engagement actionnarial.....	23
2. La politique de désengagement et d'exclusion.....	25
▪ Les exclusions normatives internationales.....	25

▪	Une politique de désinvestissement qui traduit les valeurs du Groupe	26
3.	Les investissements à impacts environnementaux	27
4.	La thématique « Action sociale et santé »	28
▪	Les investissements non cotés dédiés au social et à la santé	28
▪	BTP Résidences Médico-Sociales.....	28
▪	BTP Vacances® : une offre vacances solidaire dédiée au BTP	29
▪	La fondation BTP-PRÉVOYANCE PLUS : un levier d’insertion et de solidarité	30
▪	L’Observatoire Santé PRO BTP : un acteur reconnu au service de la prévention et de l’évolution du système de soins	31
E.	Taxonomie européenne et combustibles fossiles.....	32
F.	Stratégie d’alignement avec les objectifs de l’Accord de Paris	33
1.	La stratégie climat : décarbonation et investissement à impact	33
2.	Le bilan carbone du portefeuille.....	34
3.	L’initiation d’un programme de déploiement de green bonds	34
4.	Les investissements en actifs non cotés à impacts environnementaux	35
G.	Stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	37
H.	Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.....	38
1.	Dans la politique de gestion des risques.....	38
2.	Dans la politique d’investissement	39
3.	Le risque climat	40
I.	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)	43
J.	Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique.....	44



A. Démarche générale

1. Résumé de la démarche

■ Une politique RSE ambitieuse

Fidèle à ses valeurs et à sa raison d'être, le Groupe PRO BTP est depuis toujours au service de la profession qu'il sert, celle du BTP et de la Construction. Pour l'accompagner dans le monde de demain, le Groupe intègre depuis 2017 les enjeux de responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise au cœur de sa stratégie. Cette stratégie RSE, portée par la direction générale de PRO BTP, vise à engager et poursuivre les transformations nécessaires pour faire du Groupe une **entreprise exemplaire**, un **acteur engagé** et un **investisseur responsable** :

- ✓ **Une entreprise exemplaire** : en réduisant l'empreinte environnementale, en maîtrisant et anticipant les risques, en assurant une bonne éthique des affaires, en garantissant l'égalité des chances et en favorisant la cohésion
- ✓ **Un acteur engagé** : en assurant toutes les personnes du BTP et de la Construction, en renforçant la cohésion et l'inclusion sociale, en contribuant à améliorer la santé des ressortissants et plus largement au système de santé dans sa globalité, en sensibilisant la profession aux enjeux RSE
- ✓ **Un investisseur responsable** : en réduisant l'empreinte carbone de nos actifs, en intensifiant les investissements en faveur de la transition énergétique et écologique, en améliorant l'intégration des enjeux ESG, du climat et de la biodiversité dans les processus d'investissement

Cette stratégie RSE est mise en œuvre depuis 2022, pilotée par une gouvernance dédiée au travers d'une démarche d'amélioration continue.

L'analyse de double matérialité : définition des priorités RSE du Groupe

Dans le cadre de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), sur le périmètre de la société de groupement assurantiel de protection sociale du BTP - SGAPS BTP, le Groupe PRO BTP mène une analyse de double matérialité pour **identifier les enjeux ESG prioritaires**. Cette démarche vise à évaluer à la fois les **impacts des activités** sur l'environnement et sur la société, et les **risques/opportunités** que ces enjeux représentent pour le Groupe. Construite en **dialogue avec les parties prenantes** (groupe d'experts, collaborateurs, partenaires, clients...), cette analyse permet de cartographier les enjeux les plus significatifs sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

- **Une politique d'investissement alignée sur les valeurs du Groupe et les objectifs de développement durable de l'ONU**

En tant qu'investisseur institutionnel, PRO BTP fait **converger ses valeurs de groupe de protection sociale et sa politique d'investissement. L'objectif est d'affirmer** son engagement en matière de développement durable et de préservation des générations futures.

Le plan « Transformer notre monde » de l'ONU, composé de 17 objectifs de développement durable (ODD), répond aux défis mondiaux : pauvreté, inégalités, climat, environnement, prospérité, paix et justice. La politique d'investissement de PRO BTP s'aligne particulièrement sur 7 ODD en cohérence avec son ADN.

ODD de l'ONU	ADN PRO BTP
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p>Santé et protection sociale : PRO BTP investit dans des technologies médicales, la rénovation ou la construction d'établissements de soins pour les publics fragiles.</p>
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	<p>Égalité des chances : les critères ESG incluent des indicateurs de parité hommes-femmes, étroitement suivis.</p>
 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>	<p>Accompagnement du BTP : le portefeuille soutient la transition du secteur via la construction durable, les infrastructures d'intérêt général et les énergies renouvelables.</p>
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	
 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>Environnement : au-delà de ses propres consommations, le Groupe agit sur l'empreinte carbone de son portefeuille, en exclut les entreprises polluantes, et soutient des projets atténuant les effets du changement climatique.</p>
 <p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>	<p>Gouvernance : PRO BTP reste vigilant sur les pratiques de gouvernance et participe à de nombreux travaux collectifs d'investisseurs institutionnels.</p>

La politique d'investissement durable s'inscrit dans la stratégie RSE de l'entreprise et intègre une approche en **double matérialité** :

- ✓ **Minimiser les impacts négatifs** : en intégrant les critères ESG dans l'analyse et le suivi des investissements, avec des méthodes adaptées à chaque classe d'actif et en se désengageant des secteurs incompatibles avec les valeurs du Groupe tels que le tabac, l'alcool et les énergies fossiles.
- ✓ **Maximiser les impacts positifs** : au travers de la politique d'investissement à impact dans les secteurs de la transition énergétique et écologique ou l'action sociale et la santé.

2. La prise en compte des critères ESG chez PRO BTP

■ Périmètre d'application et critères de durabilité

La politique dite « d'investissement durable » intègre dès 2019 dans les politiques financières des institutions du Groupe, les contraintes et objectifs applicables à l'ensemble des classes d'actifs et mandats de gestion : exclusions, désengagements, indicateurs ESG, et investissements à impact. Les résultats de cette politique sont présentés dans ce document.

Au 31 décembre 2024, le périmètre de *reporting* couvre **15,6 milliards d'euros** d'actifs en valeur de marché. Parmi eux, **93 %** (soit **14,4 milliards d'euros**) sont gérés selon un processus conforme à cette politique.

Ces actifs pilotés selon des critères « d'investissement durable » relèvent des catégories suivantes :

- ✓ des fonds labellisés (label ISR, Greenfin...);
- ✓ des fonds thématiques à vocation sociale ou environnementale (énergie propre, dépollution, logement social...);
- ✓ des produits financiers « fléchés » (*green bonds*...);
- ✓ des fonds ou mandats gérés par des sociétés signataires des PRI (Principes pour l'investissement responsable), avec un processus ESG aligné sur la politique du Groupe ;
- ✓ des fonds et mandats relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR ;
- ✓ des actifs sociaux gérés en direct par PRO BTP (villages vacances, résidences médico-sociales, prêt social au logement, dispositifs de soutien à l'économie...).

■ Une approche adaptée spécifiquement à chaque classe d'actifs

	Intégration ESG et controverses	Filtre ESG	Engagement	Exclusion et désengagement				Bilan carbone	Risque climat	Indicateurs principaux
				Normatives	Tabac et alcool	Charbon	Fossile non conventionnel			
Actions	✓	partiel	✓	✓	Partiel	✓	✓	✓	✓	% AG votées Taux de féminisation Ratio d'équité
Taux Crédit/Convertibles	✓	partiel	N/A	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Taux de féminisation Investissement en <i>green bonds</i>
Taux États	✓	non couvert	N/A	✓	Non couvert	Non couvert	Non couvert	✓	✓	Investissement en <i>green bonds</i>
Monétaire et trésorerie	✓	✓	N/A	✓	Partiel	✓	✓	Non couvert	Non couvert	Part de fonds labellisés ISR
Immobilier physique	N/A	N/A	N/A	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Investissement dédié à l'action sociale et à la santé
Infrastructure Capital Investissement Immobilier papier	non couvert	non couvert	✓	✓	✓	✓	✓	En cours	✓	Investissement à impact (TEE, social et santé, biodiversité) Production d'énergie décarbonée
Prêts et participations	N/A	N/A	N/A	NA	NA	NA	NA	NA	NA	Actifs dédiés à l'action sociale

État des lieux du déploiement des politiques de finance durable sur les différentes classes d'actifs en 2024

La prise en compte de critères **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance** dans les décisions d'investissement couvre l'ensemble des classes d'actifs cotés (actions, obligations, monétaire) avec un mécanisme d'exclusion des émetteurs soumis aux **controverses** les plus graves. Une partie des supports d'investissement actions/obligations et la totalité des fonds monétaires appliquent des **filtres ESG** en éliminant systématiquement les émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement.

L'engagement actionnarial (vote et dialogue) concerne les actions et les actifs non cotés pour lesquels le Groupe joue son rôle d'actionnaire engagé.

La **politique d'exclusion et de désengagement** s'applique à l'ensemble des actifs. Fin 2024, seules quelques expositions indirectes marginales (alcool, énergies fossiles non conventionnelles) subsistent dans certains supports (fonds monétaires, ETF).

Le **bilan carbone** est calculé pour toutes les classes d'actifs, à l'exception des actifs non cotés et du monétaire.



■ Répartition des investissements par institutions au 31 décembre 2024

Conformément au règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR » les produits d'investissement se répartissent en trois catégories :

- ✓ **article 6 :** produits sans objectif de durabilité, pouvant intégrer ou non des contraintes ESG ;
- ✓ **article 8 :** produits promouvant des caractéristiques sociales ou environnementales ;
- ✓ **article 9 :** produits construits spécifiquement autour d'un objectif d'investissement durable.

PRO BTP œuvre à faire évoluer progressivement ses mandats et supports vers un minimum de conformité à l'article 8.

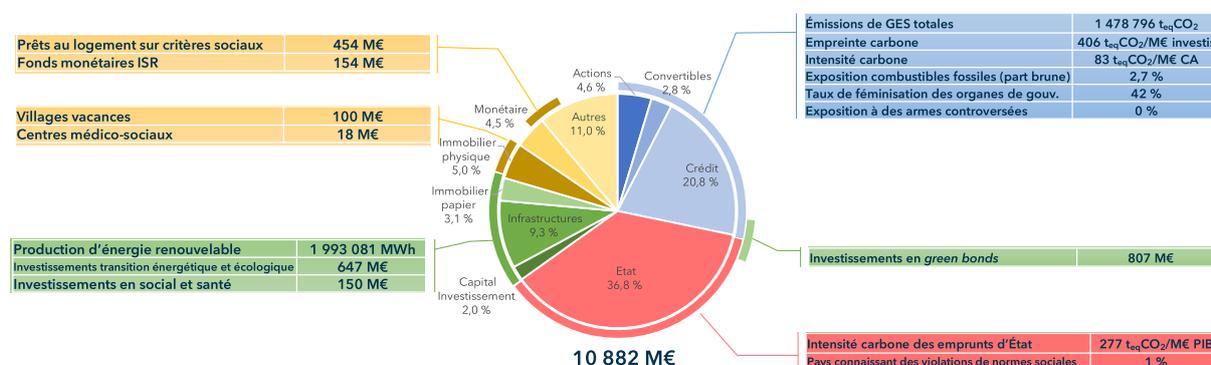
Le tableau récapitulatif ci-dessous présente la part des investissements respectant les critères définis dans la politique « d'investissement durable » de chaque institution. Le périmètre de reporting ne couvre que les placements à l'actif de ces entités et exclut donc certains éléments du bilan et les participations

Institution	Valeur de marché du périmètre de reporting	Part d'investissement durable	Dont part d'OPC détenus		
			Article 6	Article 8	Article 9
BTP-PRÉVOYANCE	10 882 M€	91 %	11 %	23 %	5 %
PRODIGÉO ASSURANCES	56 M€	98 %	4 %	75 %	0 %
SAF BTP IARD	508 M€	98 %	26 %	27 %	1 %
SAF BTP VIE	4 155 M€	97 %	11 %	21 %	2 %
Total	15 601 M€	93 %	11 %	23 %	4 %

3. Structure des portefeuilles et chiffres clés

■ BTP-PRÉVOYANCE

L'institution BTP-PRÉVOYANCE couvre les risques liés à la personne pour les salariés et anciens salariés du BTP. Elle applique les régimes définis par les conventions collectives ou spécifiques du secteur. Son portefeuille représente près de 70 % des investissements du Groupe. Il comprend une part significative de l'actif dédié à l'action sociale et au financement de projets à impact social ou environnemental.

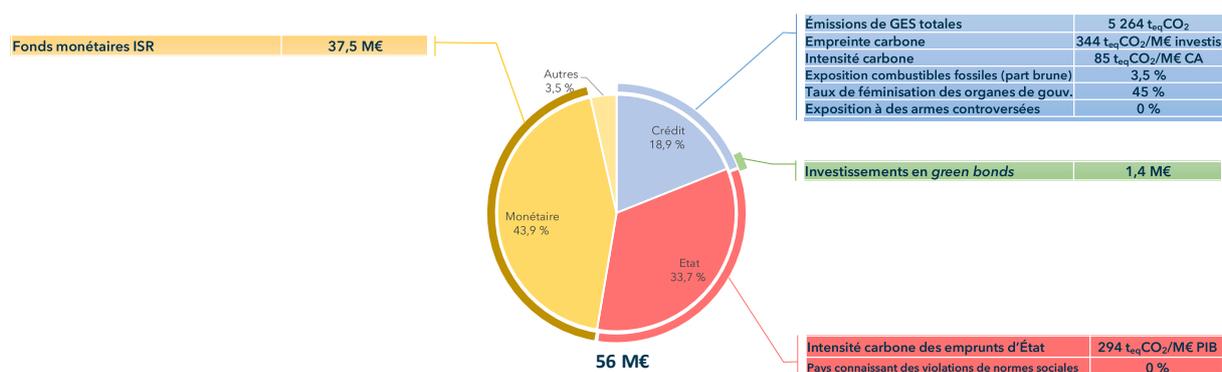


N.B. Les indicateurs sont exprimés par rapport à la totalité des actifs

■ PRODIGÉO ASSURANCES

PRODIGÉO ASSURANCES est la marque du Groupe dédiée au secteur de la Construction. Elle développe des produits de protection sociale, d'assurance ou d'épargne adaptés aux besoins évolutifs du marché.

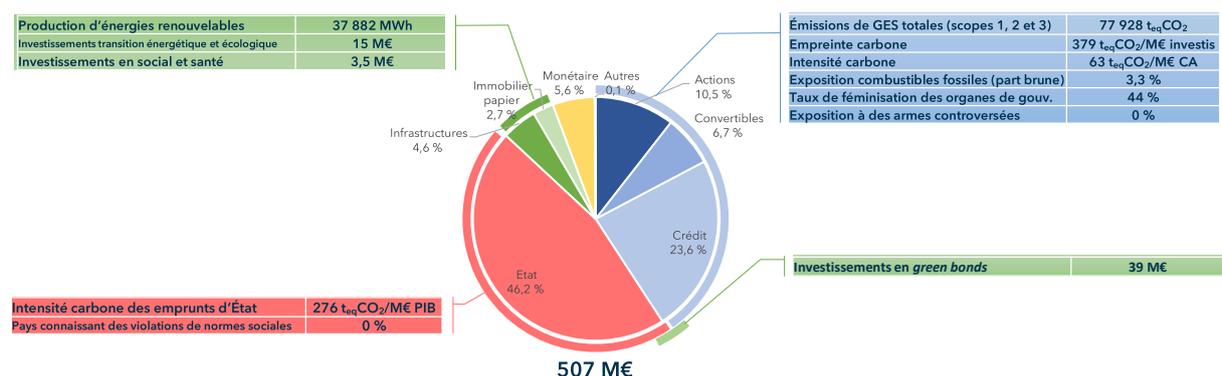
Cette entité étant centrée sur la commercialisation, son portefeuille d'investissement est essentiellement composé de placements à court terme, nécessaires à son fonctionnement.



N.B. Les indicateurs sont exprimés par rapport à la totalité des actifs

■ SAF BTP IARD

La SAF BTP IARD est dédiée à la prévoyance et à la santé individuelles des artisans du Bâtiment et des Travaux publics, relevant du statut de travailleur non salarié.



N.B. : Les indicateurs sont exprimés par rapport à la totalité des actifs

■ SAF BTP VIE

La SAF BTP VIE propose principalement des produits d'épargne, d'assurance vie entière et de prévoyance, destinés aux actifs, artisans et retraités du BTP, ainsi qu'à leur famille.

ACTIF GENERAL

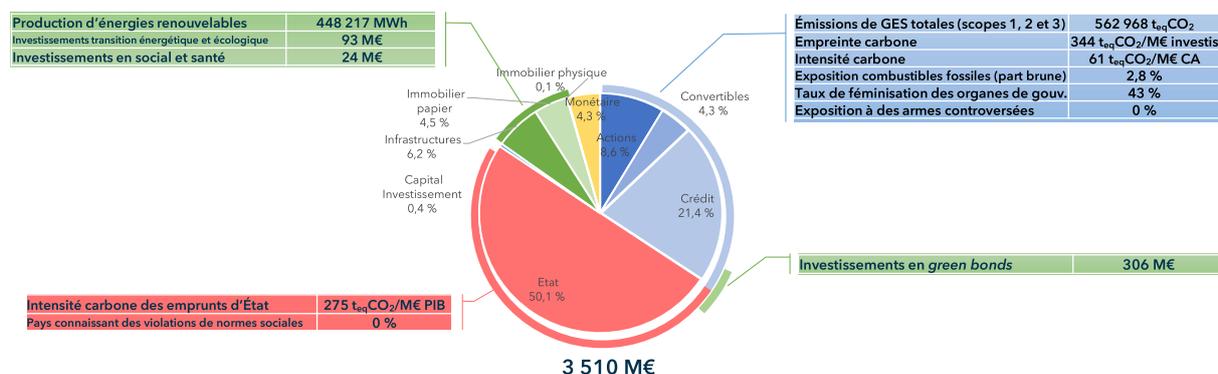
L'actif général de la SF BTP VIE regroupe les supports Euro des contrats d'assurance vie suivants :

- ✓ Multisupport Confiance ;
- ✓ Livret Confiance ;
- ✓ Billet Confiance ;
- ✓ Plan Épargne Retraite BTP ;
- ✓ Plan Retraite Confiance.

Les critères ESG sont intégrés dans la gestion du support en euros, en tenant compte des spécificités propres à chaque classe d'actifs (obligations, actions, immobilier...). L'objectif est de **limiter l'impact des investissements sur les facteurs de durabilité**.

En complément, une **politique de désengagement** est appliquée vis-à-vis des secteurs les plus exposés aux risques ESG : charbon thermique, énergies fossiles non conventionnelles, armes controversées, alcool, tabac.

Le fonds en euros est classé SFDR 6.



N.B. Les indicateurs sont exprimés par rapport à la totalité des actifs

SAF VIE UC (MULTISUPPORT CONFIANCE UNITES DE COMPTE)

Support	Valeur boursière au 31/12/24	Société de gestion	Classement SFDR	Part d'investissement durable
Regard Monétaire - Part U	1,4 M€	PRO BTP FINANCE	Article 8	100 %
Regard Équilibre - Part U	78,1 M€	PRO BTP FINANCE	Article 6	100 %
Regard Dynamique - Part U	77,7 M€	PRO BTP FINANCE	Article 6	100 %
Regard Actions - Part U	17,8 M€	PRO BTP FINANCE	Article 6	81 %
Regard Obligations diversifiées - Part U	1,7 M€	PRO BTP FINANCE	Article 6	99 %
Regard Actions vertes 	3,5 M€	OFI Asset Management	Article 8	100 %
Regard Prudent - Part U	10,9 M€	PRO BTP FINANCE	Article 6	99 %
Regard Immobilier	48,4 M€	La Française REM	Article 6	89 %
Regard Immobilier 2	42,9 M€	La Française REM	Article 6	93 %
Regard Responsable flexible - Part U 	31,5 M€	PRO BTP FINANCE	Article 8	100 %
Regard Flexible et solidaire - Part U	2,9 M€	PRO BTP FINANCE	Article 8	100 %
Total	316,8 M€			96 %

La gamme des supports en unités de compte proposés comporte des supports gérés selon des critères de durabilité spécifiques mis en œuvre par leur société de gestion.

Les informations portant sur les politiques d'intégration des risques de durabilité propres à chaque support en unités de compte sont détaillées dans les documents d'information précontractuelle, disponibles auprès de la société de gestion du fonds, sur le site Internet de PRO BTP (www.probtp.com) ou sur la base OPC Geco de l'Autorité des marchés financiers (www.geco.amf-france.org), s'agissant des organismes de placement collectif (OPC) de droit français.



4. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

La très grande majorité des encours du Groupe est :

- ✓ confiée à **PRO BTP FINANCE** (73 %) ;
- ✓ **gérée en interne** (24 %), notamment par :
 - la **direction des Investissements** (actifs non cotés) ;
 - la **direction de l'Immobilier** (immobilier d'exploitation et de placement) ;
 - la **direction de la Trésorerie Groupe**.

Seuls **3 % des encours** font l'objet de **mandats de gestion externes** qui sont confiés à AMUNDI, GROUPAMA AM et ECOFI

La sélection des sociétés de gestion externes se fait par appel d'offres, avec une analyse de critères financiers et opérationnels classiques, complétée par une évaluation des éléments suivants :

- ✓ capacité à appliquer les contraintes de la politique d'investissement durable ;
- ✓ intégration des critères ESG dans la gestion ;
- ✓ qualité de la politique de vote et d'engagement, en cohérence avec les valeurs de PRO BTP.

Un **questionnaire annuel** est adressé aux sociétés de gestion déléguées afin de suivre :

- ✓ leur politique de vote ;
- ✓ leur politique d'engagement ;
- ✓ leur gestion des controverses.

S'agissant des **gestionnaires des fonds d'actifs non cotés**, leur sélection est pilotée par un comité d'investissement dédié. Outre les caractéristiques des fonds, les critères ESG analysés pour chaque société de gestion des fonds incluent

- ✓ l'adhésion aux **PRI** (Principes pour l'investissement responsable) ;
- ✓ la publication d'une **politique de sortie ou d'exclusion du charbon** ;
- ✓ l'existence d'un **processus ESG crédible** et d'une **équipe dédiée**.



5. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG

LA SIGNATURE DE PRINCIPES POUR UN INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI)



PRO BTP FINANCE est signataire des *Principles for Responsible Investment* (PRI) depuis 2013.

Parmi les autres partenaires du Groupe : Amundi et Groupama l'étaient dès 2006, et Ecofi depuis 2009.

Concernant les actifs non cotés, la quasi-totalité des sociétés de gestion sont signataires des PRI.

LA PROMOTION DE BONNES PRATIQUES

Les sociétés de gestion suivantes sont membres du **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** :

- PRO BTP FINANCE
- Groupama AM
- Ecofi
- Amundi



Elles sont également impliquées dans l'**Association Française de la Gestion financière (AFG)**, qui œuvre à la diffusion des bonnes pratiques en matière d'ISR.

UN PARTENARIAT CLÉ SUR L'IMMOBILIER DURABLE



PRO BTP est membre de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) dans le but de promouvoir un immobilier plus durable à travers ses investissements.

LE CERCLE DES INSTITUTIONNELS



Depuis 2018, PRO BTP a été reconnu comme **acteur engagé** en investissement durable par Novethic, et a intégré le **Cercle des institutionnels**, qui est un groupe d'investisseurs visant à partager les meilleurs pratiques

PRINCIPALES INITIATIVES

PRO BTP FINANCE	PRI (2013) / FIR (2017) / Collaborative Engagement on Access to Medicine and SDG3 (2021) / Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis (2022) / COP15 Statement from the Private Financial Sector (2022) / PRI Spring (2023) / Dépôt résolution climat à l'AG de Shell (2023) / Lutte contre le travail forcé (FIR 2023) / Tribune Say on Climate (FIR 2023) / Devoir de vigilance (FIR 2023) / Lettre à Bruno Le Maire pour le Say on Climate (FIR 2023)
AMUNDI	PRI / FIR / Institut de la Finance durable (ex-Finance for Tomorrow) / CDP (Carbon Disclosure Project) / Climate Action 100+ / Green Bonds Principles / PLWF (Platform Living Wage Financials) / One Planet Sovereign Wealth Fund Asset Manager / Finance Lab of the French Ecological and Inclusive Ministry / Medici Committee
ECOFI	PRI / FIR / Carbon Disclosure Project / Shareholders for Change / Climate Action 100+ / Fondation Access to Medicine / Commission ESG et Impact Investing de la SFAF plénière investissement responsable et comité IR de l'AFG / Éthique & Investissement / Comité du label Greenfin
GROUPAMA AM	PRI / FIR / EUROSIF/ SPAINCIF / Paris Europlace Institut de la Finance durable (ex-Finance for Tomorrow) / EFRAG / SFAF / ORSE / Climate Action 100+ / Say on Climate SBF 120 / Club 30% Diversité France / Net-Zero Asset Owner Alliance / Forum per la Finanza Sostenibile (FIR italien)
GROUPE PRO BTP	Cercle des institutionnels Novethic / Observatoire de l'Immobilier Durable

6. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte

Le présent rapport « **ESG Climat** », rédigé conformément à l'article 29 de la loi Énergie-Climat, est publié **chaque année** sur le site Internet du Groupe PRO BTP :

<https://groupe.probtp.com/accueil/presse-et-publications/publications-institutionnelles/publications.html>

En parallèle, la société **SAF BTP VIE**, en tant qu'entreprise d'assurance, est soumise au **règlement européen SFDR (UE 2019/2088)** sur la transparence en matière de durabilité dans le secteur financier.

Ce règlement impose la publication d'informations ESG relatives aux produits d'assurance vie et d'épargne retraite sur son site :

<https://groupe.probtp.com/accueil/presse-et-publications/publications-institutionnelles/informations-en-matiere-de-durabilite-de-la-saf-btp-vie.html>

Concernant les **supports en unités de compte (UC)**, les politiques d'intégration des risques de durabilité sont détaillées dans les **documents d'information précontractuelle** de chaque support.

Ces documents sont accessibles :

- ✓ auprès de la société de gestion de chaque fonds ;
- ✓ sur le site de **PRO BTP** : www.probtp.com ;
- ✓ sur la base **GECO** de l'**Autorité des marchés financiers (AMF)** :

<https://geco.amf-france.org/>

Enfin, la société de gestion PRO BTP FINANCE publie sur son site Internet l'ensemble de ses documents ESG :

- ✓ politique d'investissement responsable ;
- ✓ charte ISR ;
- ✓ politique d'exclusion sectorielle ;
- ✓ politique d'engagement ;
- ✓ rapport d'engagement ;
- ✓ codes de transparence ;
- ✓ rapport au titre de l'article 29 de la loi Énergie Climat ;
- ✓ informations sur les OPC gérés

<https://www.probtpfinance.com/home/actualites/ressources/base-documentaire.html>



B. Moyens internes

Les moyens internes déployés dans les institutions du Groupe PRO BTP

Les institutions BTP-PRÉVOYANCE, SAF BTP VIE, SAF BTP IARD et PRODIGÉO ASSURANCES ne disposent pas de personnel propre. Elles s'appuient sur les moyens humains et techniques mutualisés de l'Association de Moyens PRO BTP, notamment ceux du Pôle RSE Groupe, de la Direction des Risques et de la Direction des Investissements ainsi que sur les équipes de PRO BTP FINANCE, la société de gestion du groupe.

9 ETP sont dédiés aux sujets de durabilité dont 3 au sein de PRO BTP FINANCE.

1. L'organisation RSE

Intégrée au cœur de la stratégie du Groupe, la stratégie RSE est portée par le Directeur Général et dispose d'un comité stratégique dédié. Elle donne un cap commun à l'ensemble des activités du Groupe afin de décliner les engagements au cœur des métiers et notamment oriente la politique d'Investissement Durable, selon trois axes :

- ✓ réduire l'empreinte carbone des actifs ;
- ✓ accroître les investissements en faveur de la transition énergétique et écologique ;
- ✓ améliorer l'intégration des enjeux ESG, du climat et de la biodiversité dans les processus d'investissement.

Depuis 2020, la politique d'Investissement Durable est intégrée à la politique financière sous la forme d'une annexe traduisant les principes en contraintes de gestion sur l'ensemble de la gestion déléguée. Elle est présentée et validée par la commission financière réunissant les administrateurs des différentes institutions d'assurance de personnes. Les politiques financières incluant les approches de durabilité sont analysées par la direction des Investissements. Elles font l'objet de *reportings* réguliers aux différentes instances de décision du Groupe PRO BTP et, au moins une fois par an, à la commission financière et au conseil d'administration ou conseil de surveillance.

Régulièrement, le Groupe communique auprès de ses salariés, ses clients et ses administrateurs sur sa stratégie RSE dont sa démarche d'investissement durable et responsable. Plusieurs articles, vidéos, guide, page dédiée ainsi que le rapport annuel et de RSE et le présent rapport sont publiés sur l'intranet et le site de PRO BTP afin d'apporter un éclairage sur ses engagements en matière de responsabilité sociale, sur ses placements financiers mais également sur les actions déployées pour contribuer à la transition énergétique, véritable relais de croissance économique.

Le **Pôle RSE**, encadré par le responsable RSE suit le déploiement des engagements du Groupe. Il est en charge d'assurer le pilotage de la performance RSE, et maintient la conformité aux normes et aux attentes en constante évolution, en coopération avec l'ensemble des directions métiers.

PRO BTP Climate School

Le cycle de formation en e-learning PRO BTP Climate School a été mis à disposition des collaborateurs, visant à les sensibiliser aux problématiques environnementales : dérèglement climatique, effondrement de la biodiversité, impact sur les sociétés humaines, réduction de l'empreinte individuelle, sobriété énergétique et économie circulaire.

→ Au total, **3 551 collaborateurs ont été formés** (soit 80 % du périmètre visé) et plus de **11 909 heures de formation** ont été dispensées, entre 2022 et 2024

2. Le pilotage par la Direction des Investissements

La **Direction des Investissements** définit et supervise la mise en œuvre de la **politique d'investissement durable**, en lien avec l'ensemble des prestataires de gestion, internes comme externes.

Elle pilote également les grands enjeux transversaux sur les investissements :

- ✓ stratégie climat ;
- ✓ stratégie biodiversité ;
- ✓ gestion des risques ESG.

Outre ce rôle transverse, la direction gère directement les **investissements en actifs non cotés** :

- ✓ infrastructures ;
- ✓ capital investissement ;
- ✓ immobilier.

Une part significative du portefeuille est ainsi orientée vers les thématiques suivantes :

- ✓ transition énergétique et écologique (TEE) ;
- ✓ santé ;
- ✓ financement de l'économie réelle ;
- ✓ cohésion sociale.

Dans tous les cas, les **critères ESG** sont systématiquement analysés et discutés en **comité d'investissement**.

3. La mise en œuvre chez PRO BTP FINANCE

Engagée depuis 2003 dans une démarche responsable, la société de gestion **PRO BTP FINANCE** a renforcé, depuis 2020, sa gouvernance ESG à travers deux comités complémentaires :

- **Le comité d'Investissement Responsable (IR)**

Le rôle de ce comité exécutif réunissant les membres du directoire, ainsi que les responsables conformité et contrôle interne est de définir le **bilan et l'évolution des politiques et procédures ESG**.

- **Le comité ESG+**

Ce comité opérationnel associant les équipes de gestion, les analystes ESG, et les fonctions risques/conformité/contrôle interne traite **l'intégration ESG au quotidien** et le **suivi des alertes**.

La politique d'investissement responsable est formalisée dans deux documents accessibles en ligne :

- ✓ la **Charte d'investissement responsable** ;
- ✓ la **Politique d'investissement responsable**.

<https://www.probtpfinance.com/home/investissement-responsable/fonds/convictions.html>

Les moyens internes déployés chez PRO BTP FINANCE

En 2024, PRO BTP FINANCE a consacré une part significative de ses effectifs et budgets à la finance durable :

- ✓ **1 responsable ISR** ;
- ✓ **2 analystes extrafinanciers** à temps plein ;
- ✓ **1 stagiaire** dédié au suivi du vote et à l'engagement ;

→ soit **8 %** des effectifs en équivalent temps plein (ETP).

À cela s'ajoutent :

- ✓ **4 analystes buy-side**, dont **un certifié ESG par l'EFFAS** ;
- ✓ **2 gérants ISR**, dont l'un applique une stratégie dite de « **Quotient durable** » ;
- ✓ tous les autres gérants sont **régulièrement sensibilisés aux enjeux ESG**.

En complément, PRO BTP FINANCE investit dans des **données ESG de qualité** via des prestataires spécialisés. Le budget alloué à ces données représente plus de **20 %** du budget de recherche de la société.

C. Gouvernance

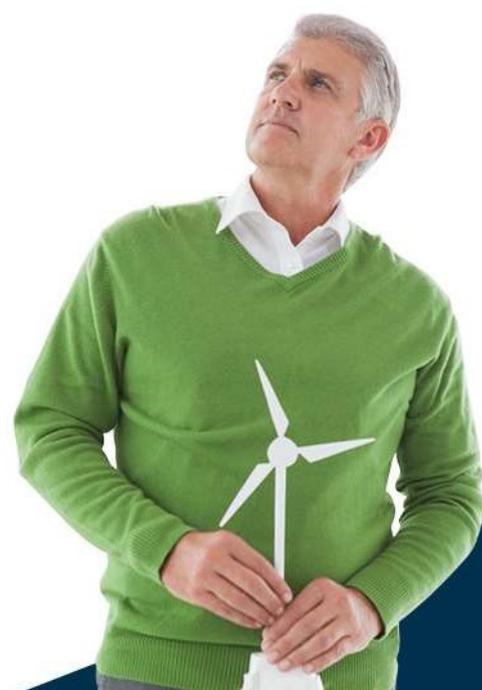
1. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

Des critères ESG ont été intégrés à différents niveaux dans la gouvernance des institutions du Groupe PRO BTP au travers de la mise à jour de politiques :

- ✓ politique de gestion du risque d'investissement, de liquidité et de concentration ;
- ✓ politiques financières (notamment via l'annexe « Politique d'investissement durable ») ;
- ✓ politique de rémunération ;
- ✓ politique de gouvernance et surveillance des produits (intégrant l'approche de durabilité) ;
- ✓ politique achats (intégrant la charte des achats responsables) ;
- ✓ politique de sous-traitance (précisant que tout achat doit respecter la politique achats).

Les différents comités et commissions du Groupe (commission financière, comité produits, comité d'audit et des risques notamment) ont intégré des critères en matière de durabilité dans les thématiques qui sont de leur ressort, et ont, le cas échéant, élargi leurs critères d'appréciation et enrichi leurs tableaux de bord et indicateurs de suivi. Par exemple, un bilan de la politique d'investissement durable est notamment présenté annuellement en commission financière d'assurance de personnes. Par ailleurs, le contenu de ce rapport (article 29 de la loi Énergie Climat) est validé en comité des fonctions clés ; ce dernier regroupe les principaux dirigeants effectifs des organismes d'assurance du Groupe PRO BTP, ainsi que les fonctions clés respectives.

Des réflexions sont en cours afin de déterminer les modalités de prise en compte des risques de durabilité dans les politiques de souscription et de provisionnement compte tenu du profil de risque de l'entité/du Groupe.



2. Intégration de la durabilité dans les politiques de rémunération

La politique de rémunération inclut des informations sur la manière dont elle est adaptée à l'intégration des risques en matière de durabilité. À ce jour, l'intégration de la RSE et des risques en matière de durabilité est prise en compte au titre de la rémunération, de façon réduite, dans le cadre de critères prévus dans l'accord d'intéressement (formation obligatoire, qualité de vie au travail).

Des critères de durabilité sont en outre intégrés dans la politique de rémunération de PRO BTP FINANCE de manière à être cohérent avec une gestion efficace de ses risques. Cette politique vise à assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme de PRO BTP FINANCE et notamment, à les dissuader de prendre des risques jugés excessifs ainsi qu'à intégrer les risques en matière de durabilité dans les stratégies d'investissement.

La politique de rémunération de PRO BTP FINANCE est détaillée sur le site web : <https://www.probtpfinance.com/home/actualites/ressources/base-documentaire.html>

3. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

Il n'y a pas d'intégration des critères ESG ni dans le règlement interne, ni dans la politique de rémunération des conseils d'administration/conseils de surveillance des entités du Groupe PRO BTP, car les administrateurs des entités du Groupe ne perçoivent pas de rémunération.



D. Stratégie d'engagement

La stratégie d'engagement fait partie intégrante des politiques financières du Groupe. Elle reflète les engagements RSE de PROBTP, notamment en matière de :

- ✓ **cohésion sociale ;**
- ✓ **santé publique ;**
- ✓ **environnement et climat.**

Cette stratégie repose sur trois leviers :

1. **l'engagement actionnarial** : jouer pleinement le rôle d'actionnaire responsable ;
2. **le désengagement ciblé** : réduire les incidences négatives via une politique d'exclusion claire ;
3. **l'investissement à impact** : favoriser les contributions positives sur les sujets environnementaux, climatiques, sociaux et de santé.

1. La politique de vote et d'engagement actionnarial

Elle s'exprime en participant aux **votes en Assemblées Générales** selon les convictions du Groupe notamment sur les thèmes suivants :

- ✓ égalité des chances ;
- ✓ gouvernance responsable ;
- ✓ respect des droits humains ;
- ✓ protection de l'environnement.

L'engagement se traduit également par :

- ✓ des actions de **dialogue direct avec les entreprises** ;
- ✓ une participation à des **initiatives collectives d'actionnaires**.

Spécificité de l'actionnariat indirect

Le Groupe PRO BTP détient des actions cotées uniquement **via des OPC** (organismes de placement collectif), eux-mêmes gérés sous mandat. Ce sont donc les **sociétés de gestion** (principalement PRO BTP FINANCE) qui exercent les droits de vote.

BILAN DE LA POLITIQUE DE VOTE 2024 POUR PRO BTP FINANCE

PRO BTP FINANCE utilise les services de **Proxinvest** et **ISS** pour l'analyse des résolutions.

En 2024, le bilan a été le suivant :

- ✓ **283 assemblées générales** couvertes ;
- ✓ **97 % de taux de participation aux assemblées générales** ;
- ✓ **4 805 résolutions votées**, avec un taux de vote « contre » ou d'abstention de **50 %** ;
- ✓ **30 courriers** envoyés aux émetteurs pour expliquer les votes « contre » ou d'abstention ;
- ✓ des **dialogues ciblés** initiés sur :
 - la féminisation des conseils ;
 - l'indépendance des administrateurs ;
 - les politiques de rémunération ;
 - les résolutions « Say on Climate » ;
 - les impacts biodiversité (dans le cadre de Nature Action 100+).

Le ratio d'équité comme levier de stabilité sociale

Dans la continuité des actions menées en 2023, afin d'anticiper et de prévenir, au sein des émetteurs, les éventuels risques sociétaux liés à une **structure de rémunération trop disproportionnée**, PRO BTP FINANCE a mis en place un suivi du ratio d'équité. Le ratio d'équité correspond au rapport entre la rémunération du dirigeant le mieux payé et la moyenne (ou la médiane) de la rémunération des employés. Dans un premier temps, PRO BTP FINANCE demande aux émetteurs de publier le ratio d'équité ou de publier les éléments permettant son calcul. En cas de défaut, PRO BTP FINANCE s'abstient sur la validation des comptes (ou l'acceptation du dividende, le cas échéant). Au cours de la campagne d'engagement 2024, **PRO BTP FINANCE a sensibilisé 18 émetteurs sur leur ratio d'équité** ou leur défaut de communication (contre 13 en 2023).

Le détail des votes, des engagements et des initiatives soutenues est disponible dans le rapport d'engagement 2024 de PRO BTP FINANCE :

<https://www.probtpfinance.com/home/actualites/ressources/base-documentaire.html>

2. La politique de désengagement et d'exclusion

La politique de désengagement du Groupe PRO BTP repose sur **trois niveaux complémentaires** :

1. **les exclusions normatives internationales** ;
2. **une politique sectorielle de désinvestissement**, en cohérence avec les valeurs du Groupe ;
3. **la gestion des controverses**, pour limiter les risques réputationnels.

Les montants désinvestis en 2024

Depuis 2019, PRO BTP a désengagé **plus de 480 millions d'euros**. En 2024, **5,4 millions d'euros** supplémentaires ont été désinvestis, répartis comme suit :

- ✓ **tabac** : aucune exposition en 2024 ;
- ✓ **alcool** : exposition résiduelle de 518 000 euros ;
- ✓ **charbon thermique** : désengagement total achevé depuis 2021 ;
- ✓ **énergies fossiles non conventionnelles** : 5,4 millions d'euros désinvestis en 2024 ; exposition résiduelle : 3,7 millions d'euros (sortie effective en mars 2025) ;
- ✓ **controverses** : aucun désinvestissement en 2024.

■ Les exclusions normatives internationales

PRO BTP s'aligne sur les exclusions dites « **normatives** », fondées sur le respect des principes internationaux :

- ✓ **lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme**, via l'exclusion des juridictions à haut risque identifiées par le **GAFI** (Groupe d'action financière) ;
- ✓ **interdiction des armes controversées** :
 - mines antipersonnel (Convention d'Ottawa, 1997) ;
 - bombes à sous-munitions (Convention d'Oslo, 2007) ;
 - armes chimiques, biologiques ou à uranium appauvri ;
- ✓ **promotion des 10 principes du Pacte mondial de l'ONU** : droits de l'Homme, normes du travail, environnement, lutte contre la corruption.



■ Une politique de désinvestissement qui traduit les valeurs du Groupe

Le désengagement sectoriel vise à réduire l'exposition des institutions du Groupe sur les secteurs incompatibles avec ses valeurs et plus particulièrement sur les thèmes de la santé et de la protection de l'environnement. Cette politique se traduit par des objectifs de diminution drastique des investissements du Groupe dans les secteurs liés à l'ensemble des énergies fossiles, l'alcool et le tabac.

LE TABAC ET L'ALCOOL

Le tabac et l'alcool sont responsables de **plus de 130 000 décès évitables par an** en France, et représentent **près des trois quarts des cancers évitables** (source : CIRC/INCa 2018).

En tant qu'acteur de la santé, PRO BTP a exclu les producteurs de tabac (grands groupes) et les fabricants d'alcool (brasseurs, distillateurs).

LE CHARBON THERMIQUE

Les énergies fossiles représentent environ **80 % des émissions mondiales de GES**. Le charbon thermique, en particulier, est une source majeure de pollution et de mortalité prématurée (**8 millions de morts en 2018**, source : Environmental Research, 2021). La politique d'IR de PRO BTP prévoit depuis 2019 un désengagement des entreprises impliquées dans l'extraction ou la production d'électricité à partir de charbon thermique ainsi que des entreprises visées par la Global Coal Exit List (<https://coalexit.org/>) publiée par l'ONG Urgewald.

Les critères ont été alignés avec la méthodologie de la Global Coal Exit List en excluant les entreprises

- ✓ développant de nouvelles mines, centrales thermiques ou infrastructures liées au charbon ;
- ✓ ou réalisant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires ou de leur production avec le charbon ;
- ✓ ou produisant plus de 10 millions de tonnes de charbon ;
- ✓ ou ayant une capacité de production électrique de plus de 5 GW à partir de charbon.

Résultat : **désengagement total atteint en 2021**

LES ENERGIES FOSSILES NON CONVENTIONNELLES

Les énergies fossiles non conventionnelles sont des ressources en hydrocarbures plus difficiles et plus coûteuses à extraire que les énergies fossiles conventionnelles en raison de leur localisation ou de leur situation géologique. Ces ressources sont souvent associées à des impacts environnementaux plus importants que les énergies fossiles conventionnelles, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre, de consommation d'eau et de perturbation particulièrement significatives des écosystèmes.

Depuis 2019, PRO BTP désinvestit progressivement des entreprises dont **plus de 20 % de la production** repose sur les sources suivantes : **gaz et pétrole de schiste, sables bitumineux, pétrole lourd/extra-lourd, pétrole arctique.**

Référence : *Global Oil & Gas Exit List* (<https://gogel.org/>).

Pour les énergies fossiles conventionnelles, le désengagement est en cours d'étude, notamment en raison du manque de données fiables sur l'ensemble de la chaîne de valeur (extraction, transport, stockage...).

LA GESTION DU RISQUE LIE AUX CONTROVERSES

Pour préserver son image et ses valeurs, PRO BTP applique un **filtrage transversal** sur toutes les classes d'actifs, afin de détecter les **controver**ses d'ordre :

- ✓ environnemental ;
- ✓ social ;
- ✓ politique ;
- ✓ économique.

Ces alertes peuvent conduire à un désengagement ponctuel ou à des actions de dialogue renforcé.

3. Les investissements à impacts environnementaux

Les investissements à impacts environnementaux représentent près **13% de l'actifs total** du Groupe PRO BTP :

- ✓ **1 175 millions d'euros de green bonds** contribuant directement au financement de projets de transition ;
- ✓ **756 millions d'euros d'investissement en actifs non cotés sur la thématique TEE.**

Ces investissements sont détaillés au chapitre F, « Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris ».

4. La thématique « Action sociale et santé »

L'action sociale fait partie intégrante de l'ADN de PRO BTP. Elle se traduit par :

- ✓ des **services solidaires**, notamment dans le domaine de la santé et des vacances ;
- ✓ des **investissements à impact** ciblés sur les publics les plus fragiles.

■ Les investissements non cotés dédiés au social et à la santé

Fin 2024, PRO BTP avait engagé **plus de 208 millions d'euros** dans des actifs non cotés à vocation sociale ou sanitaire.

PRO BTP a investi près de **100 millions d'euros** dans des **fonds dédiés à la santé** avec un focus spécifique sur l'amélioration de l'environnement du patient (digitalisation du parcours de soins, aide au maintien à domicile, amélioration du diagnostic ou de la télémédecine) ainsi que dans des **infrastructures sociales** (écoles spécialisées pour les enfants et jeunes adultes en difficulté, maisons pour adultes autistes, collèges, cliniques, centres logistiques hospitaliers...).

Concernant les **fonds immobiliers**, plus de **80 millions d'euros** sont investis dans des fonds dédiés à la santé et aux résidences seniors, dans la construction de logements intermédiaires et dans la construction d'hébergements d'urgence.

■ BTP Résidences Médico-Sociales

À travers l'association BTP Résidences Médico-Sociales, le Groupe PRO BTP gère 23 établissements (répartis sur 13 sites) dont les activités sont dédiées à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité : **13 établissements médico-sociaux et 10 établissements sanitaires**.

Ces établissements accueillent prioritairement les actifs et les retraités du BTP dans un cadre de vie agréable, propice à la récupération. Ils ont vocation à répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie en raison de leur avancée en âge, d'un handicap, d'un accident ou d'une maladie. Depuis plus de cinquante ans, ils s'adaptent à l'évolution des besoins des plus fragiles et de leur entourage, en proposant des services et un soutien pour les accueillir et les soulager.

Ces infrastructures modernes s'engagent à promouvoir l'accessibilité financière pour tous sans renoncer à la qualité de la prise en charge. Tous sont conventionnés et habilités à l'aide sociale. Ils répondent aux normes réglementaires, sont régulièrement contrôlés et certifiés par la Haute Autorité de santé. Ils sont implantés dans des grandes villes ou à proximité.

■ **BTP Vacances® : une offre vacances solidaire dédiée au BTP**

Avec **7 villages en France**, plus de 30 destinations partenaires en France et à l'étranger et de nombreuses formules répondant aux attentes des jeunes, des familles et des seniors, PRO BTP est un acteur engagé du tourisme social.

L'offre vacances s'inscrit dans une démarche affinitaire. Grâce aux aides d'action sociale, les adhérents du BTP bénéficient d'un tarif inférieur de 20 % au prix public, auquel s'ajoutent des remises spécifiques pour les ouvriers. Afin de favoriser les départs en famille, les enfants de moins de 15 ans des adhérents à une complémentaire santé PRO BTP peuvent séjourner gratuitement une fois par an. Des aides ciblées complètent ce dispositif : situations de handicap, parentalité, deuil...



En 2024, l'ensemble des établissements exploités par BTP Vacances®¹ bénéficient désormais de la **Clef Verte**, 1^{er} label international de tourisme durable pour les hébergements touristiques et les restaurants. Cette distinction récompense l'engagement de BTP Vacances® en faveur d'une réduction de l'impact environnemental de ses activités et d'une gestion touristique responsable.

Par ailleurs, depuis 2024, les villages vacances exploités s'équipent tous progressivement de bornes de recharge pour véhicules électriques, afin de faciliter l'accès des vacanciers à la mobilité verte. Fidèle aux engagements du Groupe, sa filiale dédiée aux vacances s'inscrit pleinement dans une démarche de responsabilité sociétale, en réponse aux enjeux du développement durable.

1. Les Hyvans (Hautes-Alpes), Kerlannic (Bretagne), Les Balcons des Pyrénées (Pyrénées), Les Tavaillons (Haute-Savoie), Les Mas de l'Estérel et La Font des Horts (Var).



■ **La fondation BTP-PRÉVOYANCE PLUS : un levier d'insertion et de solidarité**

Créée par les partenaires sociaux du BTP, la Fondation BTP PLUS devient la **Fondation BTP-PRÉVOYANCE PLUS**, abritée par la Fondation de France. Ce changement de nom réaffirme son lien direct avec BTP-PRÉVOYANCE, l'institution de prévoyance du Groupe PRO BTP et principal financeur de la Fondation.

En 2024, la fondation a accordé **1,2 million d'euros de subventions** et de bourses à des actions sélectionnées pour leur innovation et leur utilité sociale, et profitant aux jeunes, aux salariés et aux retraités du secteur du Bâtiment et des Travaux publics. Ces actions visent à :

- ✓ soutenir les nouvelles générations ;
- ✓ lutter contre les discriminations ;
- ✓ accompagner la transition écologique ;
- ✓ faciliter l'accès au numérique.

La fondation BTP-PRÉVOYANCE PLUS s'engage pour la mobilité des actifs

Dans le cadre d'un partenariat inédit avec la Fondation ROOLE, la Fondation BTP-PRÉVOYANCE PLUS a lancé en 2024 un appel à projets en faveur de la mobilité solidaire, levier essentiel d'insertion professionnelle. Cette initiative a permis de soutenir 33 projets portés par des structures associatives sur l'ensemble du territoire. Parmi eux, 21 ont été financés par la Fondation BTP-PRÉVOYANCE PLUS, pour un montant global de 310 000 euros. Aide au permis de conduire, solutions de transport partagé, mobilité douce ou acquisition de véhicules : les actions soutenues répondent concrètement aux besoins de mobilité des personnes en insertion, notamment dans les métiers du BTP.

Plus d'informations : www.fondationbtpplus.fr



- **L'Observatoire Santé PRO BTP : un acteur reconnu au service de la prévention et de l'évolution du système de soins**

Depuis sa création en juin 2023, l'Observatoire Santé PRO BTP s'affirme comme un levier d'**information et de sensibilisation sur les grands enjeux de santé publique**. Chaque mois, il mobilise un réseau de professionnels de santé et d'experts de l'environnement pour traiter en profondeur des thématiques essentielles, en lien avec le positionnement d'acteur santé de PRO BTP.

Ces travaux sont valorisés à travers des formats variés - articles, podcasts, vidéos, interviews - en partenariat avec des médias nationaux de référence tels que RTL, M6, Le Parisien et Les Échos, afin d'apporter aux Français des repères clairs et accessibles pour mieux comprendre, prévenir et agir.

En 2024, l'Observatoire Santé PRO BTP a consolidé son positionnement en tant qu'acteur de référence en matière de prévention santé, en s'attachant à explorer des problématiques majeures telles que les maladies chroniques, la santé mentale et tout particulièrement les addictions aux écrans.

En effet, une grande étude scientifique lancée en partenariat avec le centre de recherche de l'institut Rafaël, conduite par le professeur Laurent Karila et réunissant près de 21 500 participants, a contribué à mettre en évidence l'ampleur des comportements inadaptés concernant l'utilisation des écrans chez les adultes.

Les résultats de cette enquête, présentés lors d'une conférence de presse réunissant experts et journalistes, ont suscité un large écho médiatique et favorisé une prise de conscience sur les risques liés à ces usages excessifs. Cette étude scientifique a également résonné à l'international, avec sa publication dans la revue JMIR Publications¹.

En avril 2024, plusieurs pistes de réflexion de l'Observatoire Santé PRO BTP ont été reprises par la Commission gouvernementale sur les écrans, illustrant l'intérêt des travaux du Groupe sur des enjeux majeurs de société.

Par sa mobilisation, PRO BTP réaffirme son engagement en faveur de la santé publique et de l'évolution du système de soins.

Les thématiques abordées en 2024 : l'eau, la nutrition, les allergies, les pathologies liées au poids, les maladies chroniques, le bien vieillir, la lutte contre le cancer, l'addiction, la santé mentale, la mémoire, les enfants.

Plus d'information : www.observatoire-sante-probtp.com

¹ Journal of Medical Internet Research

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Le **règlement (UE) 2020/852**, dit « **Taxonomie européenne** », définit un système de classification des activités économiques jugées durables sur le plan environnemental. Il constitue un cadre de référence central pour orienter les investissements vers la transition écologique.

La taxonomie verte est un système de classification des activités économiques permettant d'identifier celles qui sont durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire qui participent à au moins un des six objectifs environnementaux :

- 1) l'atténuation du changement climatique ;
- 2) l'adaptation au changement climatique ;
- 3) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes ;
- 4) la transition vers une économie circulaire ;
- 5) la prévention et le contrôle de la pollution ;
- 6) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Au 31/12/2024, les alignements des portefeuilles sur ces objectifs étaient les suivants :

	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des portefeuilles alignée sur les objectifs environnementaux selon la taxonomie verte européenne					
		(1) Atténuation du changement climatique	(2) Adaptation au changement climatique	(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	(4) Transition vers une économie circulaire	(5) Prévention et réduction de la pollution	(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
BTP-PRÉVOYANCE	2,71 %	0,12 %	2,46 %	0,01 %	0,04 %	0,03 %	0,00 %
PRODIGÉO ASSURANCES	3,52 %	0,01 %	2,47 %	0,01 %	0,02 %	0,03 %	-
SAF BTP IARD	3,27 %	0,03 %	2,62 %	0,00 %	0,02 %	0,01 %	-
SAF BTP VIE	2,93 %	0,26 %	2,93 %	0,00 %	0,02 %	0,01 %	-

Précisions méthodologiques

- **Périmètre** : actifs d'entreprise (actions et obligations) détenus en direct et en transparence représentant 30,5% du total du périmètre consolidé. Les actifs exclus de l'analyse sont l'immobilier, les obligations souveraines, les actifs non cotés (infrastructure, capital investissement, participations, prêts) ainsi qu'une partie des fonds monétaires utilisés pour la trésorerie.
- **Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles** : les sociétés qui tirent des revenus (dès le premier euro) de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage et le commerce, de combustibles fossiles. Le poids de ces entreprises est exprimé par rapport à totalité des actifs du portefeuille.
- **Alignement sur la taxonomie** : l'indicateur est calculé à partir de la part du chiffre d'affaires déclarée par les entreprises :
 - ✓ contribuant substantiellement à l'atteinte d'au moins un objectif en respectant les critères techniques d'alignement définis pour chaque activité ;
 - ✓ ne nuisant à aucun des cinq autres objectifs (critère DNSH : « *do no significant harm* ») ;
 - ✓ respectant des garanties minimales (exemples : principes directeurs de l'OCDE, des Nations unies, etc.)

Le chiffre d'affaires est pondéré par la part de capital ou de dette détenue et exprimé par rapport à la totalité des actifs du portefeuille.

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

1. La démarche climat : décarbonation et investissement à impact

La prise en compte des enjeux climatiques, et plus particulièrement l'alignement d'un portefeuille d'investissement sur une trajectoire visant la neutralité carbone en 2050, suppose de mettre en place un pilotage global de l'ensemble du portefeuille accompagné d'une démarche pragmatique et spécifiquement adaptée pour chaque classe d'actifs.

Dès 2019, le Groupe a conduit des réflexions sur une trajectoire de réduction des émissions de son portefeuille. Toutefois au regard des évolutions méthodologiques et pour prendre en compte des données complémentaires, le Groupe PRO BTP travaille actuellement à réviser le calcul de sa trajectoire, afin d'être en mesure de réduire significativement les émissions de l'ensemble des portefeuilles financiers.

En 2022, pour réaliser son bilan carbone, le Groupe a déployé le logiciel SWEEP afin de mieux centraliser, collecter les données et suivre l'évolution des émissions liées ses activités économiques : assurance, prévoyance, épargne, vacances, santé...

Concernant le portefeuille d'investissement, PRO BTP est également en cours de déploiement des solutions MSCI pour piloter les émissions de ses portefeuilles d'investissement : émissions financées, trajectoire de température et mesure du risque climatique.

Afin d'être un investisseur responsable, et dans le cadre de sa stratégie RSE, le Groupe s'appuie sur les actions suivantes :

1) La décarbonation progressive :

- des **émissions directes** liées à l'activité économique du Groupe PRO BTP grâce notamment à des actions sur les postes d'émissions les plus importants afin de les réduire ;
- des émissions indirectes liées aux portefeuilles d'investissement : débutée en 2019, la politique d'investissement **d'exclusion et de désengagement** a permis de réduire les émissions en ciblant les secteurs les plus émetteurs et en utilisant des critères de plus en plus stricts concernant le **charbon thermique et les énergies fossiles**.

- 2) Le « **fléchage** » des investissements vers la compensation ou l'évitement d'émissions au travers de la démarche volontariste d'**investissement à impact** dont les principales actions sont détaillées dans les paragraphes suivants.

2. Le bilan carbone du portefeuille

Le calcul de cette empreinte permet de mesurer concrètement les expositions aux risques climatiques. Leur impact s'exprime en tonnes d'équivalent carbone ou de CO₂ émis.

L'empreinte carbone est constituée des émissions de gaz à effet de serre par les entreprises d'un portefeuille donné, par rapport à la part de la valeur de l'entreprise détenue et au poids du titre détenu.

Les émissions considérées dans le bilan carbone du portefeuille portent sur :

- ✓ **scope 1** : les émissions de gaz à effet de serre directes ;
- ✓ **scope 2** : les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie ;
- ✓ **scope 3** : les autres émissions indirectes en amont et en aval (approvisionnement, transport, utilisation...).

Sur le périmètre dont les actifs couverts sont détaillés en page 9, le bilan carbone² est le suivant :

- ✓ un impact de **259 527 teqCO₂** sur les scopes 1 et 2 ;
- ✓ un impact de **1 865 428 teqCO₂** sur le scope 3 ;
- ✓ une empreinte carbone moyenne (scopes 1, 2 et 3) de **384 teqCO₂/million d'euros investis** ;
- ✓ une intensité carbone moyenne (scope 1 et 2) de **76 teqCO₂/million d'euros de chiffre d'affaires** pour les entreprises du portefeuille ;
- ✓ une intensité carbone moyenne de **276 teqCO₂/million** d'euros de PIB pour les investissements en dette souveraine.

Le Groupe PRO BTP n'intervient que dans l'assurance de personnes avec des produits de prévoyance, d'épargne et de retraite. Dans ce cadre, il n'existe pas d'émissions financées autres que celles du portefeuille d'investissement en actions ou obligations d'entreprises.

3. L'initiation d'un programme de déploiement de green bonds

Les obligations vertes (green bonds) se différencient des obligations classiques par un engagement des émetteurs sur un usage précis des fonds récoltés pour financer des projets environnementaux. Il s'agit d'un outil incontournable pour le financement du développement durable qui permet de diriger les flux financier vers :

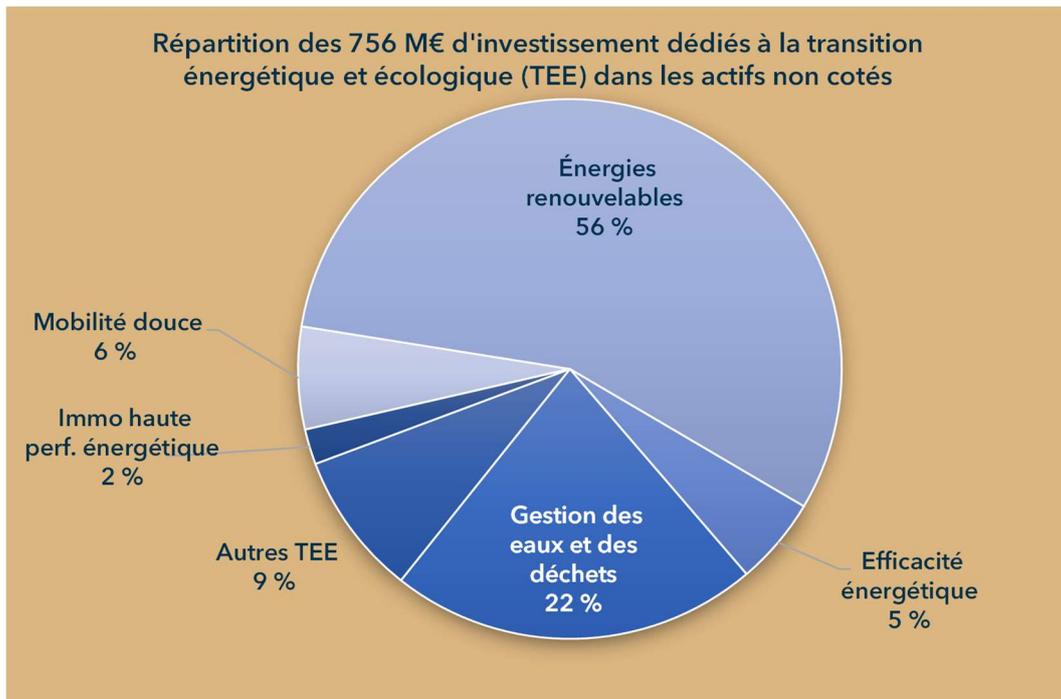
- ✓ la **transition énergétique** ;
- ✓ la **mobilité propre** ;
- ✓ l'efficacité **énergétique** ;
- ✓ la **préservation de la biodiversité**.

Fin 2024, l'encours d'investissements dans des obligations vertes s'élevait à **1 175 millions d'euros, soit 7,5 % des encours totaux**.

2. Source de données pour le bilan carbone : PRO BTP FINANCE : Refinitiv / ISS - AMUNDI : S&P Trucost - ECOFI : ISS - GROUPAMA AM : Iceberg Data Lab

4. Les investissements en actifs non cotés à impacts environnementaux

La stratégie d'investissement à impact environnemental de PRO BTP s'appuie également sur une politique dynamique d'**investissements en actifs non cotés**, orientés vers des projets à fort impact.



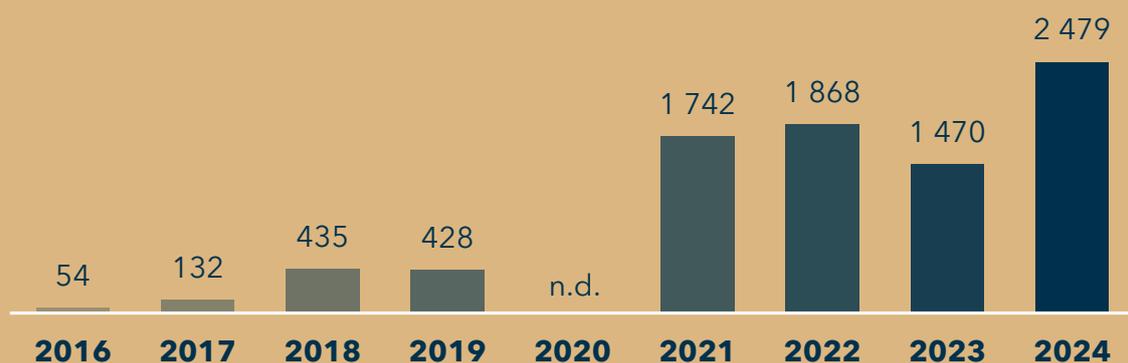
Sur un total de 2,1 milliards d'euros d'actifs non cotés, 756 millions d'euros (soit 36 %) sont dédiés spécifiquement à la TEE : les infrastructures vertes, l'immobilier à haute performance énergétique et les technologies dédiées à la TEE.



■ Les fonds d'infrastructures

Une trentaine de fonds (**plus de 700 millions d'euros** d'investissement) sont dédiés à la **transition énergétique**, représentant plus de 350 projets aussi variés que des fermes éoliennes, des centrales photovoltaïques, des centrales de biogaz, des réseaux électriques intelligents, des installations de traitement des déchets, des réseaux de chaleur, etc.

Production d'électricité décarbonée par les investissements de PRO BTP (GWh)



Les investissements « *greenfields* », c'est-à-dire le financement de nouveaux projets d'infrastructures, réalisés il y a quelques années sont arrivés à maturité avec plus de 2 479 GWh d'électricité décarbonée produite en 2024, soit l'équivalent de la consommation de 485 000 foyers français.

■ Les fonds de capital investissement

Sept millions d'euros sont investis dans des entreprises dédiées à la transition énergétique et à la gestion des déchets. Les prises de participation de ces fonds sont le plus souvent réalisées dans des entreprises positionnées sur l'efficacité du réseau électrique, la consommation énergétique des bâtiments, la gestion de l'eau ou le pilotage de l'empreinte carbone des entreprises.

PRO BTP Innovation soutient les entreprises de demain

En 2018, PRO BTP s'est lancé dans un plan de soutien à l'innovation en déployant une enveloppe de 15 millions d'euros dans le développement de plusieurs secteurs en synergie avec son activité : les technologies du BTP et de la Construction, de l'assurance et de la santé. La création de la société de capital-risque PRO BTP Innovation permet au Groupe de sélectionner les entreprises les plus prometteuses tout en assurant une gestion financière rigoureuse de ces investissements.

■ Les fonds immobiliers

Seize millions d'euros sont investis dans des fonds conçus pour répondre aux enjeux environnementaux : lutte contre le changement climatique, contribution au développement de constructions plus respectueuses de l'environnement (optimisation de la consommation énergétique, consommation d'eau, diminution et maîtrise de la production de déchets, soutien au développement des énergies renouvelables...).

G.Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

La traduction des objectifs des accords de Kunming-Montréal au sein du portefeuille d'investissement du Groupe PRO BTP en actions concrètes est un des axes majeurs d'évolution de la politique d'investissement durable. La feuille de route définie par le groupe de travail en 2024 réunissant la Direction des Investissements, PRO BTP FINANCE et le Pôle RSE Groupe ont ainsi défini les actions prioritaires pour les prochaines années :

- ✓ **améliorer la détection** des secteurs et entreprises à risque afin d'affiner la politique d'exclusion et de désengagement ;
- ✓ **intégrer des critères de biodiversité** dans la politique d'investissement et dans la politique d'engagement ;
- ✓ **contribuer activement** à la préservation et à la restauration de la biodiversité au travers d'investissements à impact.

En 2024, plusieurs actions ont été menées.

- ✓ **Données biodiversité** : l'intégration de données complémentaires sur le thème de la biodiversité a démarré dans les systèmes d'information, notamment ENCORE³ et MSCI. La phase d'étude et d'affinage des métriques se poursuivra en 2025.
- ✓ **Engagement** : les chaînes de valeur qui présentent les impacts les plus importants ont été identifiées (aliments et boissons, infrastructure et mobilité, énergie et carburant, mode) et font l'objet d'une attention particulière pour la politique d'engagement et de vote. PRO BTP FINANCE a notamment rejoint l'**initiative Spring**⁴ des PRI et adressera plus particulièrement les problématiques concernant l'huile de palme pour le secteur de la grande distribution en 2025.
- ✓ **Investissement à impact** : PRO BTP a rejoint en 2024 l'initiative de place Biodiversité. L'objectif du groupe d'investisseurs est de favoriser le développement de méthodologies performantes de prise en compte de la biodiversité dans la gestion financière. Dans le cadre de cette initiative de place, le Groupe a déployé **5 millions d'euros** en 2025. Plusieurs autres investissements en faveur de la biodiversité sont à l'étude.

3. ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure) est une initiative soutenue par le programme des Nations unies pour l'environnement facilitant l'analyse des pressions et ses dépendances relatives à la biodiversité : <https://www.encorenature.org/>

4. <https://www.unpri.org/investment-tools/stewardship/spring>

H.Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

1. Dans la politique de gestion des risques

Depuis 2020, PRO BTP a engagé une démarche structurée de prise en compte des risques de durabilité, en commençant par les risques climatiques. Un **registre des risques de durabilité** a été établi, intégrant les dimensions environnementale, sociale et de gouvernance. Ce travail s'appuie sur une consultation de toutes les directions du Groupe, avec une attention particulière portée aux risques climatiques.

Ces risques sont de deux types :

- ✓ **physiques** : dommages causés directement par les événements météorologiques extrêmes ;
- ✓ **de transition** : risques liés aux ajustements nécessaires pour évoluer vers une économie bas carbone, surtout lorsqu'ils sont soudains ou mal anticipés.

Les nouvelles exigences réglementaires ont été intégrées, notamment à travers le **QRT S.06.04**, qui évalue l'exposition des portefeuilles financiers aux risques physiques et de transition.

Une **feuille de route spécifique** a été définie et sa mise en œuvre initiée avec l'introduction d'un **stress test climatique** dans le rapport ORSA de BTP-PRÉVOYANCE et de SAF BTP VIE. Ce test a permis :

- ✓ de mieux comprendre les impacts potentiels des risques de transition ;
- ✓ d'identifier les facteurs de risque prioritaires ;
- ✓ de préciser les données nécessaires pour quantifier ces risques.

Les travaux menés dans le cadre de la **CSRD**, notamment l'analyse de **double matérialité**, contribuent aussi à affiner l'identification des risques de durabilité et des indicateurs à suivre.

En 2025, la politique de gestion des risques d'investissement a été actualisée pour intégrer plus fortement ces enjeux.

Feuille de route des travaux à venir :

- ✓ créer une **grille de scoring** pour évaluer la criticité des risques de durabilité identifiés ;
- ✓ mettre à jour la **nomenclature des risques** pour mieux intégrer les enjeux ESG dans le système de gestion global du Groupe ;
- ✓ ajouter au registre des risques de PRO BTP les éléments issus de la cartographie de **double matérialité**, pour permettre un pilotage unifié ;
- ✓ intégrer explicitement les **risques liés à la biodiversité** dans les risques environnementaux ;

- ✓ poursuivre la **mise à jour des politiques de gestion des risques**, notamment en souscription et investissement, en lien avec les risques RSE déjà identifiés ;
- ✓ formaliser un **dispositif spécifique de gestion des risques climatiques** ;
- ✓ prévoir, dans le plan de contrôle de niveau 2 :
 - une mission de vérification de la formalisation et de l'application des processus d'investissement ;
 - un contrôle du respect de la gouvernance, basé sur la documentation des décisions prises.

Ce dispositif est élaboré en collaboration avec le Pôle RSE du Groupe, notamment dans le cadre des travaux liés à la CSRD.

2. Dans la politique d'investissement

Le Groupe PRO BTP considère que l'intégration des critères ESG et climatiques dans sa politique d'investissement est un levier de création de valeur à moyen et long terme. Elle permet aussi de mieux gérer les risques et favorise la collaboration entre les analystes financiers et extra-financiers. Les critères ESG et climatiques sont donc pleinement intégrés dans l'analyse des investissements, en complément des critères financiers classiques. Les risques financiers et extra-financiers étant de plus en plus liés, la stratégie vise à limiter l'exposition :

- ✓ Aux actifs susceptibles de perdre de la valeur en raison du changement climatique ;
- ✓ Aux évolutions réglementaires ou comportementales ;
- ✓ Aux controverses pouvant nuire à la réputation.

L'approche est adaptée selon les classes d'actifs :

- ✓ **actifs de court terme et obligations d'État de qualité** : les risques extrafinanciers y sont faibles. L'objectif est d'intégrer des critères ESG tout en visant une performance supérieure à celle d'un indice de référence (benchmark) ;
- ✓ **actions et crédits à moyen et long terme** : la stratégie va plus loin. Elle vise à limiter l'exposition aux secteurs ou entreprises controversés, à suivre les progrès des pratiques responsables, et à exercer un engagement actif *via* la politique de vote ;
- ✓ **actifs de très long terme (immobilier, capital investissement, infrastructures)** : ces placements sont plus exposés aux risques climatiques. PRO BTP accorde une attention particulière à leur empreinte carbone et à leur performance énergétique. Ces actifs sont également privilégiés pour financer des projets à impact social ou environnemental.

3. Le risque climat

■ Définition et méthodologie

Par « risque climat », PRO BTP entend deux types de risque distincts :

- ✓ **les risques physiques** résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques sur les placements :
 - perte de valeur des placements émis par des entités touchées par ces événements climatiques ;
 - dépréciation des actifs faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser certaines activités jugées polluantes ;
- ✓ **les risques de transition** résultant des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas carbone, en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement :
 - changement des comportements des consommateurs et des pratiques industrielles ;
 - dépréciation des actifs faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser certaines activités jugées polluantes.

Les actifs potentiellement exposés à ces risques sont les suivants.

Classe d'actifs	Expositions considérées comme risquées	Risques couverts
Obligations souveraines et assimilées	Émetteurs souverains dans les zones risquées ⁵	Risque physique
Actifs d'entreprises : obligations et actions cotées	Émetteurs dans des secteurs exposés au risque de transition ⁶ : énergies fossiles, secteurs intensifs en énergie, logement, construction, <i>utilities</i> et transport	Risque de transition
Immobilier physique et papier	Tout l'immobilier est exposé au risque physique par définition. Le risque de transition se matérialise par une perte de valeur du bien ou des consommations énergétiques accrues dans les conditions extrêmes de températures.	Risque physique et de transition
Actifs d'entreprises et projets non cotés : infrastructures et capital investissement	Estimation de la part des fonds dans les secteurs exposés négativement au risque de transition : énergie, automobile, transport, tourisme, matériaux de construction, agro-alimentaire et produits forestiers. Les investissements exposés positivement sont exclus de l'exposition : investissements ciblés TEE (énergie propre, efficacité énergétique, mobilité douce etc.)	Risque de transition

⁵ Niveau de vulnérabilité aux risques physiques par pays S&P.

⁶ Battiston et al., 2017.

■ Part des actifs exposés au risque climatique

À fin 2024, seule l'exposition au risque a été mesurée, c'est-à-dire sans considérer ni la probabilité de survenance du risque à un horizon donné, ni la quantification des pertes en cas de réalisation du risque. Les expositions au risque climatique sont les suivantes :

	Exposition aux risques physiques et de transition	Part des actifs totaux
BTP-PRÉVOYANCE	2 475 M€	23 %
SAF BTP VIE	567 M€	14 %
SAF BTP IARD	71 M€	14 %
PRODIGÉO ASSURANCES	3 M€	5 %
Total	3 115 M€	20 %

Afin d'affiner la méthodologie de mesure du risque climatique, PRO BTP a souscrit début 2025 plusieurs outils et sources de données visant notamment à intégrer les actifs non cotés dans l'analyse et à améliorer la mesure du risque sur les actifs immobiliers.



■ Le dispositif d'atténuation (mitigation) du risque climatique

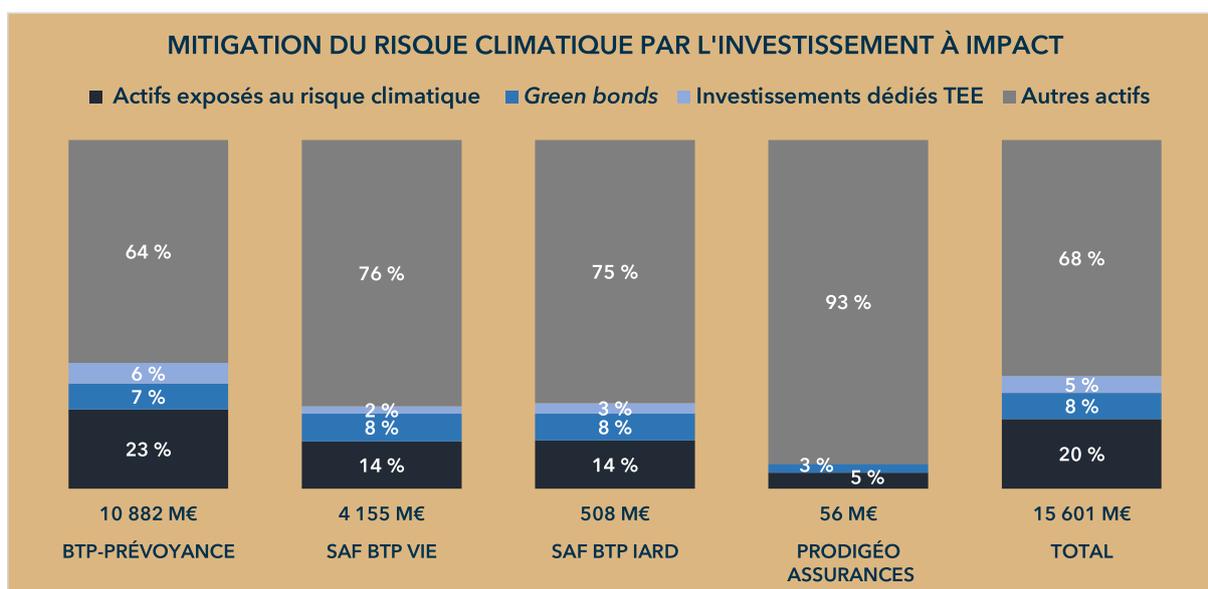
Mesurer et réduire le risque climatique dans les investissements reste complexe. Néanmoins, PRO BTP a engagé dès 2019 des actions concrètes pour limiter ce risque, notamment par :

- ✓ le désengagement progressif du secteur du charbon et des énergies fossiles non conventionnelles ;
- ✓ un vaste plan de rénovation énergétique de l'ensemble du parc immobilier détenu.

Pour PRO BTP, la meilleure façon de réduire le risque climatique est d'investir dans les entreprises, projets et technologies qui, loin de perdre de la valeur, verront au contraire leur valeur se maintenir, voire augmenter, en cas de choc climatique. Cela passe par une stratégie d'investissement à impact dans la TEE, qui s'appuie sur deux leviers principaux :

- ✓ **soutenir les entreprises dans leur transition**, en finançant leurs projets *via* des *green bonds* ;
- ✓ **investir directement dans des projets** par des prises de participation ou des financements en dette.

Aujourd'hui, plus d'un tiers du portefeuille d'actifs non cotés de PRO BTP est dédié à ces thématiques. Ces investissements sont détaillés dans le chapitre F.4, « Les investissements en actifs non cotés à impacts environnementaux ».



I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Les entités de prévoyance (BTP-PRÉVOYANCE, SAF BTP IARD et PRODIGÉO ASSURANCES) ne sont pas concernées par le règlement SFDR.

Concernant la SAF BTP VIE les produits concernés sont présentés au chapitre A.3, « Structure des portefeuilles et chiffres clés ».



J. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

BTP-PRÉVOYANCE

			Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés							
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement							
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	152 564	145 351			
		Émissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	32 568	26 494			
		Émissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	1 293 663	1 740 067			
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investi	406	39	Empreinte carbone mesurée en tenant compte du scope 3 à partir de 2024		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	83	100			
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	2,7 %	1,6 %	À partir de 2024 : utilisation d'une définition large incluant l'ensemble de la chaîne de valeur		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	45,6 %	ND			
		6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	ND	ND	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
		Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	2,8 %	ND			
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	ND	ND	Qualité et complétude des données encore insuffisantes		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	ND	ND	Qualité et complétude des données encore insuffisantes		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption							
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,0 %	0,1 %			
		Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,2 %	0,3 %			
		Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	13,0 %	11,5 %			
		Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	42,3 %	40,4 %			
		Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,0 %	0,0 %			
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux							
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros de produit intérieur brut	277	177			
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	12	0	En 2024 : remontée d'exposition en transparence dans les fonds émergents		
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationales, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	1,0 %	0,0 %			
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers							
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	0,0 %	0,0 %			
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	ND	ND	Qualité et complétude des données encore insuffisantes		

			Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2 Émissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2 Émissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	829 117 4 319	2 024 248 10 391		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investi	344	48	Empreinte carbone mesurée en tenant compte du scope 3 à partir de 2024	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	85	95		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3,5 %	1,5 %	A partir de 2024 : utilisation d'une définition large incluant l'ensemble de la chaîne de valeur	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	55,3 %	ND		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	ND	ND	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,7 %	ND		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	ND	ND	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	ND	ND	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,0 %	0,0 %		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,5 %	0,2 %		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14,0 %	16,7 %		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	45,0 %	43,1 %		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,0 %	0,0 %		
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros de produit intérieur brut	294	177		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0	0		
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0,0 %	0,0 %		
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers						
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	0,0 %	0,0 %		
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	ND	ND	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	

			Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	7 397	10 717		
		Émissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	1 459	1 952		
		Émissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	69 072	121 958		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investi	379	26	Empreinte carbone mesurée en tenant compte du scope 3 à partir de 2024	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	63	71		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3,3 %	2,6 %	A partir de 2024 : utilisation d'une définition large incluant l'ensemble de la chaîne de valeur	
Biodiversité	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	47,1 %	ND		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	ND	ND	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,8 %	ND		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	ND	ND	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,0 %	0,0 %		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,5 %	0,4 %		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	13,2 %	14,0 %		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	43,8 %	41,2 %		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,0 %	0,0 %		
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros de produit intérieur brut	276	176		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0	0		
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0,0 %	0,0 %		
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers						
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	0,0 %	0,0 %		
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	ND	ND	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	

		Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement					
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	51 788	58 741	
		Émissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	12 806	12 912	
		Émissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	498 374	660 286	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis	337	18	Empreinte carbone mesurée en tenant compte du scope 3 à partir de 2024
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	61	81	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	2,9 %	2,6 %	A partir de 2024 : utilisation d'une définition large incluant l'ensemble de la chaîne de valeur
Émissions de gaz à effet de serre	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	45,7 %	ND	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	ND	ND	Qualité et complétude des données encore insuffisantes
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	3,0 %	ND	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	ND	ND	Qualité et complétude des données encore insuffisantes
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	ND	ND	Qualité et complétude des données encore insuffisantes
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,0 %	0,1 %	
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,4 %	0,3 %	
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	13,7 %	9,3 %	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	42,9 %	40,5 %	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,0 %	0,0 %	
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux					
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros de produit intérieur brut	272	175	
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0	0	
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0,0 %	0,0 %	
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers					
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	0,0 %	0,0 %	
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	ND	ND	Qualité et complétude des données encore insuffisantes

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



www.probtp.com



x.com/probtp_groupe



linkedin.com/pro-btp-groupe



instagram.com/probtpmesvacances



youtube.com/PROBTPchanel



PRO BTP
GROUPE

